

Charte de DLFS

pour la promotion et le respect de la langue française en Suisse

La présente Charte définit les valeurs défendues par le soussigné pour promouvoir et sauvegarder la langue française sur l'ensemble du territoire suisse, en totale conformité avec les principes et exigences voulus par l'Académie française. Ces valeurs correspondent à celles de l'association DLFS (Défense de la langue française en Suisse).

Maintien de la qualité et de l'emploi de la langue française

- a) *L'article 70 de la Constitution fédérale sur le respect de la territorialité des langues doit être respecté. Sur les territoires francophones de Suisse, l'emploi de la langue française doit être prioritaire.*
- b) *L'emploi de l'écriture (dite) inclusive, avec sa panoplie de signes fantaisistes, est prohibée, conformément aux directives de la Chancellerie fédérale adoptées par le Conseil national et le Conseil des États.*
- c) *L'Association Défense de la Langue française en Suisse (DLFS) et son homologue DLF Paris s'efforcent de maintenir la qualité et l'universalité de la langue française. Leurs efforts sont reconnus et soutenus. Leurs recommandations doivent être suivies avec déférence.*

Par ma signature, je déclare adhérer aux principes de cette Charte et m'engage à la faire respecter fidèlement partout en Suisse.

Nom. _____ Prénom : _____

Lieu : _____ Date : _____ Signature : _____

A réception de cette adhésion dûment remplie et signée, vous recevrez, à votre domicile, un diplôme et une épinglette pour officialiser votre engagement et afficher votre soutien. Une petite contribution financière volontaire aiderait efficacement DLFS à atteindre ses objectifs.